

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Accusé de réception en préfecture
044-214401789-20250227-202502102-DF
Date de publication : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 20 février 2025, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Yannick BOVAGNET, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Audrey CHICHET, Hélène CADIOU, Sandrine BACHELIER, Tanguy CHATELLIER ; conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Julie BAUDRY donne pouvoir à Hélène CADIOU
- Mathieu FRESLON donne pouvoir à Valérie DRAN
- Céleste MORISSEAU donne pouvoir à Sandrine BACHELIER
- Marie-Françoise RIVIERE donne pouvoir à Xavier GUILLOU

Absents excusés :

- Emilie BREGAINT
- Cosmin PLESAN

Absent :

- Teddy PRIEUR

Secrétaire de séance : Xavier GUILLOU

Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

OBJET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2024 – 202502102

Après avoir repris sa place au sein de l'Assemblée, Madame la Maire remercie le Conseil Municipal pour l'adoption du compte Financier Unique et présente le besoin en financement de la section investissement pour déterminer le montant à affecter au 1068 :

REALISES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	336 710,67 €	1 726 716,63 €	2 063 427,30 €
Dépenses	396 252,80 €	1 482 152,74 €	1 878 405,54 €
Résultat exercice	-59 542,13 €	244 563,89 €	185 021,76 €
Résultat N-1	-125 200,51 €	350 453,94 €	225 253,43 €
Résultat brut	-184 742,64 €	595 017,83 €	410 275,19 €
RESTES A REALISER			
Recettes	64 600,74 €	8 910,81 €	73 511,55 €
Dépenses	112 246,94 €	15 072,13 €	127 319,07 €
Résultat des restes à réaliser	-47 646,20 €	-6 161,32 €	-53 807,52 €
TOTAL DES DEUX SECTIONS			
Recettes	401 311,41 €	1 735 627,44 €	2 136 938,35 €
Dépenses	508 499,74 €	1 497 224,87 €	2 005 724,61 €
Résultat net	-232 388,84 €	588 856,51 €	356 467,67 €

Le calcul du montant à affecter est le suivant :	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	244 563,89 €
Besoin de financement de la section investissement	232 388,84 €
L'affectation au compte 1068 doit être de :	232 388,84 €

Accusé de réception en Préfecture
044-214401739-20250227-202502102-DE
Date de réception : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice 2024, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 du budget général comme suit :

Affectation :	
Recettes investissement (1068)	232 388,84 €
Recettes de fonctionnement (002)	362 628,99 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant les conditions de report et d'affectation des résultats ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicables aux communes ;

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du Compte Financier Unique ;

Vu les états des restes à réaliser ;

Considérant la nécessité de déterminer les résultats de l'exercice 2024 et de les affecter à l'exercice en cours ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve,

- L'affectation des résultats tel que présenté.

Autorise,

- Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture et de sa publication.
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif de Nantes (6
Allée de l'île Gloriette-CS 24111-
440410 NANTES) dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et/ou sa notification.

Fait à St Lumine de Clisson, le 27 février 2025

Xavier GUILLOU,
Secrétaire de séance.



Janik RIVIERE,
Maire.

